



RÈGLEMENT DU TOURNOI RAPIDE DES CAMÉLIAS 4 SEPTEMBRE 2022

Article 1 : Le Club d'échecs de Saint Denis Echiquier Du Nord organise un tournoi de parties rapides ouvert à tout joueuse et joueur titulaire de la licence A ou B de la FFE.

Article 2 : Le tournoi respecte le règlement de la FIDE pour les tournois non supervisés, 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie).

Le nombre de rondes est fixé à 7. Les joueuses et joueurs sont appariés au système suisse.

Article 3 : Le temps de réflexion par ronde est fixé à 15 minutes + 5 sec par joueur.

Les inscriptions, sont closes 15 minutes avant le lancement du tournoi. Il est fortement conseillé d'inscrire les joueuses à l'avance.

Article 4 : Dates et lieux des tournois :

Le tournoi aura lieu salle polyvalente des Camélias 20 rue des camélias 97400 Saint Denis, le dimanche 4 septembre 2022.

Ouverture de la salle au plus tard 8h30. Début de la première ronde 10h.

Un retard de plus de cinq minutes par rapport au lancement de la partie entraîne un forfait pour la ronde concernée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 5 : Inscriptions Adultes : 10€ - Jeunes (-20 ans) : 5€.

Premier prix : 40€, deuxième prix 20€, troisième prix 10€. Prix attribués à la place.

Nombreuses récompenses et trophées.

Article 6 : Les appariements se feront à l'aide du logiciel PAPI, le système de départage sera le Buchholz tronqué puis la performance.

Article 7 : L'arbitre est OLIVIER Jean AFO2, l'arbitre suppléant est Thierry PRETET AFC.

Article 8 : Tout joueur prenant part à ce tournoi est tenu de respecter le présent règlement, la charte des joueurs de la FFE, le code de l'éthique de la FIDE et l'éventuel protocole sanitaire en vigueur.

Article 9 : Cette compétition est prise en compte pour les MASTERS 2022/2023 de la Réunion, règlement affiché en salle.

L'arbitre de la compétition.

Arbitre
Jean Olivier

Organisateur
Échiquier du Nord